

TITRE DU PROJET : Système trilatéral d'échange de données sur l'importation et l'exportation de déchets dangereux – Maintenance, mise en œuvre, essai et lancement du système d'échange de données au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique qui est en voie d'élaboration

1. Durée du projet : 18 mois

2. Budget : 249 000 \$ CA

3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :

Conformément aux cadres juridiques qui régissent les importations et les exportations de déchets dangereux en Amérique du Nord, le Canada, le Mexique et les États-Unis échangent des notifications et des consentements avant d'expédier des déchets dangereux. Le système *Notice and Consent Electronic Data Exchange* (NCEDE, Échange électronique de données de notification et de consentement) a été élaboré par l'intermédiaire de la Commission de coopération environnementale (CCE) en 2012 afin de permettre aux trois pays de traiter ces notifications de manière rentable et efficace, et de protéger de manière adéquate l'environnement nord-américain en contrôlant les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

Prenant appui sur le projet intitulé *Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux* qui cadrerait avec le Plan opérationnel de la CCE pour 2019 et 2020, le projet actuel prévoit la poursuite des travaux conjoints menés par le groupe de travail et le comité directeur trinational du projet représentant les domaines de gestion des autorisations relatives aux mouvements transfrontaliers de déchets et aux technologies de l'information (TI). Il s'agit d'un projet essentiel en vue de moderniser le système, mais il a subi un retard imprévu en raison d'une expiration de contrats qui a reporté la délivrance d'un certificat de sécurité pour le système de TI des États-Unis, lequel contribue aux échanges de données au moyen d'une interface de programmation d'applications (API, selon le sigle anglais).

Le projet vise les objectifs suivants :

- 1) Mettre à l'essai la méthode de maintenance instaurée en 2021 pour les échanges de données au moyen de nœuds et d'une API, y compris, sur le plan trinational, optimiser et mettre à jour les catalogues de données (codes opérationnels) élaborés, et incorporer les modifications réglementaires concernant les mouvements transfrontaliers entre les trois pays.
- 2) Achever la mise à l'essai du système d'échange de données en voie d'élaboration au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique.

3) Assurer le soutien des TI pendant une période complète après le lancement réussi du système d'échange de données entre les États-Unis et le Mexique au moyen d'une API.

4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :

La modernisation du système NCEDE constitue en soi une solution novatrice et efficace, car l'amélioration des actuels échanges de données au moyen de ce système entre les pays d'Amérique du Nord améliore directement la protection de l'environnement grâce à la mise en place d'un contrôle plus efficace des exportations et des importations de déchets dangereux. Par exemple, cette amélioration peut empêcher le déversement et le recyclage non autorisés de déchets dangereux qui pourraient présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine, en particulier parmi les populations vulnérables (p. ex. les femmes et les enfants) qui sont exposées à ces contaminants dans le cadre de leur travail ou au sein de leur collectivité.

L'utilisation d'un système électronique trilatéral contribue à l'échange de renseignements sans papier, à la réduction considérable des retards de traitement et à la prise de décisions plus efficaces étant donné que l'actuel système NCEDE a eu une incidence économique importante sur les entreprises de recyclage et de gestion des déchets. En outre, la gestion efficace des déchets dans le cadre du commerce international favorise la création d'emplois dans les trois pays, étant donné que chacun d'eux conçoit des technologies et des processus améliorés afin de gérer les déchets et les produits recyclables. Toutefois, bien que ce projet soit susceptible d'avoir des incidences positives sur l'ensemble des collectivités nord-américaines, il concerne

principalement les organismes chargés de l'application des lois dans les trois pays, et il ne prévoit ni la mobilisation directe des intervenants ni la participation du public.

En ce qui concerne le système mexicain, le projet de modernisation qui cadrerait avec le Plan opérationnel pour 2019 et 2020 a permis d'élaborer un module de saisie de données. Ce module, ayant le format des notifications d'exportation de déchets dangereux, est accessible aux entreprises et aux personnes souhaitant demander une autorisation d'exportation à l'organisme gouvernemental responsable de la gestion des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Ce module a représenté une valeur ajoutée en facilitant la gestion des demandes d'autorisation provenant des États-Unis et du Canada, et a ainsi contribué à diminuer les erreurs de saisie de renseignements techniques attribuables aux formats.

6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :

Les accords internationaux, régionaux et bilatéraux qui contrôlent l'importation, l'exportation et le transit de déchets dangereux ont force exécutoire pour le Canada, les États-Unis et le Mexique, et favorisent l'application de la procédure de notifications relative aux tentatives d'exportation de déchets dangereux et au consentement préalable. Le système NCEDE constitue un système trilatéral d'échange de données qui permet aux trois pays de respecter ces exigences par voie électronique.

Le fait de mener des travaux trilatéraux permet d'obtenir un important taux de rentabilité, ce que ne permettent pas trois systèmes distincts (p. ex. entre les États-Unis et le Mexique, les États-Unis et le Canada, et le Canada et le Mexique). Une collaboration trilatérale permet d'harmoniser les mesures de contrôle de la gestion des déchets dangereux dans les trois pays, de réduire ainsi le fardeau administratif imposé aux entreprises et de faciliter le respect de la réglementation environnementale. Le système NCEDE établit des pratiques communes de traitement des données réglementaires et techniques afin de pouvoir échanger ces données de façon compréhensible entre les trois pays. Des travaux concertés sont donc également nécessaires en vue de mettre à jour le système NCEDE et de maintenir sa convivialité afin de garantir un degré de sécurité adéquat au cours de l'échange de données. La CCE a contribué à faciliter la mise au point initiale du système NCEDE et elle demeure le meilleur mécanisme qui soit pour mener à bien les discussions politiques et techniques nécessaires entre les trois pays en vue de la mise à jour de ce système.

Dans le cadre du projet précédent, qui a pris fin le 30 juin 2021, les trois pays ont actualisé et testé avec succès les systèmes existants d'échanges de données à l'aide de nœuds d'information entre les États-Unis et le Canada et entre les États-Unis et le Mexique afin de disposer d'une plus grande souplesse en ce qui concerne la mise à jour des valeurs de champ requises. Ils ont

convenu des mises à jour qui s'avéraient nécessaires et ont décidé de procéder progressivement, en fonction des dates d'entrée en vigueur des données internationales sur les déchets et le transport, et des modifications apportées à la réglementation canadienne. En outre, les trois pays ont élaboré la structure et déterminé la portée que requerrait un système d'échange de données plus solide et plus efficace au moyen d'une API, et ont mis au point un tel système entre les États-Unis et le Mexique en recourant à cette structure.

Bien que les essais initiaux du système d'échange de données au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique aient été fructueux, les États-Unis et le Mexique bénéficieraient d'une mise en œuvre élargie et d'un soutien supplémentaire limité en matière de développement dans le cadre de ce projet. Les trois pays ont également élaboré une méthode de maintenance actualisée afin de faciliter les mises à jour des échanges qui s'avèrent nécessaires en raison d'une modification ultérieure des règlements ou des technologies sur le plan national ou international, mais ils n'ont pas encore eu le temps de tester cette méthode. Le projet comporte les prochaines étapes que requiert le soutien à ces importants travaux.

7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :

L'échange de données sur les notifications et les consentements avant l'expédition de déchets dangereux contribue à la mise en œuvre de nombreux règlements nationaux et internationaux applicables aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Le projet complémente les efforts nationaux et facilite la coordination et l'échange de renseignements entre les pays en cas de mises à jour ou de modifications.

8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :

Bien que ce projet soit susceptible d'avoir des incidences sur l'ensemble des collectivités nord-américaines, il concerne principalement les organismes chargés de l'application des lois dans les trois pays et ne prévoit pas de collaboration directe avec les spécialistes des CET et les collectivités tribales, autochtones et des Premières Nations.

9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Bien que ce projet soit susceptible d’avoir des incidences positives sur l’ensemble des collectivités nord-américaines, il concerne principalement les organismes chargés de l’application des lois dans les trois pays et ne prévoit pas de collaboration directe avec de nouveaux publics ou partenaires.

10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d’autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d’efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d’autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :

Organisme ou organisation responsable	Spécialiste	Pays
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Georges Kedl Chef de l’Unité de la modernisation des opérations	Canada
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Robin Tremblay Gestionnaire, Section des opérations réglementaires	Canada
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Yann Guilbault Chef de l’Unité de la notification	Canada
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat, ministère de l’Environnement et des Ressources naturelles), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR, Direction générale de la gestion intégrée des ressources et des activités à risque)</i>	Alejandra Medina Arévalo Gestionnaire du personnel de gestion des déchets et des matières dangereux	Mexique
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR)</i>	Jesús Ignacio López Olvera Directeur adjoint, Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Mexique
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR)</i>	Azucena Olivares Angeles Membre du personnel de gestion des autorisations de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Mexique

Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR)	Dania Zepeda Ramos Membre du personnel de gestion des autorisations de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Mexique
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR)	Alejandra Cuenca Ortega Membre du personnel de gestion des autorisations de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Mexique
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat) Dirección General de Informática y Telecomunicaciones (DGIT, Direction générale de l'informatique et des télécommunications)	Claudia Leticia Guerrero López Gestionnaire du personnel de développement des TI	Mexique
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat) Dirección General de Informática y Telecomunicaciones (DGIT)	Rodolfo Yañez Ramirez Membre du personnel de développement des TI	Mexique
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat) Dirección General de Informática y Telecomunicaciones (DGIT)	Rudy Gustavo Gonzalez Ortiz Soutien au personnel de développement des TI	Mexique
Environmental Protection Agency (EPA, Agence de protection de l'environnement)	Laura Coughlan Direction de l'importation et de l'exportation de déchets de l'EPA, spécialiste de la réglementation et des politiques en matière d'importation et d'exportation des États-Unis	États-Unis
Environmental Protection Agency (EPA)	Jana Tatum Direction de l'importation et de l'exportation de déchets de l'EPA, chef de l'équipe responsable des notifications aux États-Unis	États-Unis
Environmental Protection Agency (EPA)	Audrianna Maki Direction de l'importation et de l'exportation de déchets de l'EPA, agente responsable des notifications aux États-Unis	États-Unis
Environmental Protection Agency (EPA)	Katie Linder	États-Unis

	Direction de l'importation et de l'exportation de déchets de l'EPA, agente responsable des notifications aux États-Unis	
Environmental Protection Agency (EPA)	Roy Chaudet Services des technologies de l'information de l'EPA	États-Unis
Environmental Protection Agency (EPA)	David Charbonneau Chef, Direction de la collecte et de l'analyse de renseignements de l'EPA	États-Unis
Environmental Protection Agency (EPA)	Scott Christian Direction de la collecte et de l'analyse de renseignements de l'EPA	États-Unis
Environmental Protection Agency (EPA)	Christopher Muir Direction de la collecte et de l'analyse de renseignements de l'EPA	États-Unis

Autres organisations ou personnes (le cas échéant)	Pays
Un ou des consultants.	

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget.

OBJECTIF 1	Mettre à l'essai la méthode de maintenance élaborée dans le cadre du précédent projet, y compris, sur le plan trinational, optimiser et mettre à jour les catalogues de données (codes opérationnels) élaborés, et incorporer les modifications réglementaires effectuées par les trois pays concernant les mouvements transfrontaliers.
Activité 1 Budget des 1^{re} et 2^e années : 57 000 \$ CA	Conférences téléphoniques trilatérales périodiques visant à assurer une maintenance adéquate du système. Budget : 1^{re} année : 28 500 \$ CA; 2^e année : 28 500 \$ CA.

Réalisations	<p>Mise à jour des catalogues de données (codes opérationnels) élaborés dans le cadre du précédent projet. Incorporation des modifications réglementaires effectuées par les trois pays concernant les mouvements transfrontaliers.</p> <p>Échanges efficaces dans le cadre des conférences téléphoniques trilatérales.</p>	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<p>Achèvement d'un système optimisé et solide.</p>	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<p>Lancement du système d'ici janvier 2022.</p>	
Cible (à la fin du projet)	<p>Soutien à l'exploitation et à la maintenance assuré tout au long du projet.</p> <p>Rédaction du document intitulé <i>NCEDE Maintenance Communication and Change Management</i> (Gestion des communications et des changements dans la maintenance du système NCEDE) prévu dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.</p>	
Sous-tâche 1.1	<p>Conférences téléphoniques trilatérales périodiques qui seront animées par la CCE (avec des services d'interprétation simultanée au cours des quatre réunions envisagées).</p>	<p>Quand : pendant toute la durée du projet.</p>
Sous-tâche 1.2	<p>Poursuite de la gestion des éléments traités au cours des mois précédents, ainsi que des pannes prévisibles ou des mises à jour nécessaires.</p>	<p>Quand : pendant toute la durée du projet.</p>
Sous-tâche 1.3	<p>Consignation des problèmes d'application de la méthode de maintenance au cours des mois précédents et proposition de révisions, au besoin.</p>	<p>Quand : pendant toute la durée du projet.</p>
Sous-tâche 1.4	<p>Traduction des mises à jour du document intitulé <i>NCEDE Maintenance Communication and Change Management</i> (Gestion des communications et des changements dans la maintenance du système NCEDE) exposant la méthode de maintenance, ainsi que d'autres documents connexes au projet, au besoin.</p>	<p>Quand : à la fin du projet (avant avril 2023).</p>
OBJECTIF 2	<p>Effectuer des essais bilatéraux approfondis relatifs au système d'échange entre les États-Unis et le Mexique élaboré dans le cadre du précédent projet prévu dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.</p>	

Activité 2 Budget des 1^{re} et 2^e années : 57 000 \$ CA	Mettre à l'essai le système d'échange au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique après le lancement, par les États-Unis, du système d'échange américain en voie d'élaboration dans le cadre de réunions virtuelles. Budget : 1^{re} année : 28 500 \$ CA; 2^e année : 28 500 \$ CA.	
Réalisations	Mise à jour du document sur les « enseignements tirés de l'expérience » qui constituera un document évolutif et utile.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Réussite des échanges au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique après le lancement, par les États-Unis, du système d'échange en voie d'élaboration.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Rédaction du document sur les « enseignements tirés de l'expérience » dans le cadre du projet relatif au système NCEDE cadrant avec le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.	
Cible (à la fin du projet)	Achever les essais, consigner les enseignements tirés de l'expérience et les rassembler dans un document accessible aux représentants gouvernementaux des trois pays.	
Sous-tâche 2.1	Conférences téléphoniques périodiques qui seront animées par la CCE (avec des services d'interprétation simultanée au cours des quatre réunions envisagées).	Quand : pendant toute la durée du projet.
Sous-tâche 2.2	Effectuer les essais relatifs à la nouvelle API entre les États-Unis et le Mexique après le lancement, par les États-Unis, du système d'échange en voie d'élaboration.	Quand : 2 ^e trimestre de la 1 ^{re} année.
Sous-tâche 2.3	Mettre à jour le document sur les enseignements tirés de l'expérience rédigé dans le cadre du précédent projet afin qu'il tienne compte des résultats des essais.	Quand : 3 ^e trimestre de la 1 ^{re} année (d'avril 2022 à juin 2022).

OBJECTIF 3	Apporter du soutien à l'exploitation et à la maintenance, ainsi qu'au développement du système de TI du Semarnat.
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Activité 3 Budget des 1^{re} et 2^e années : 135 000 \$ CA	Apporter du soutien en matière de TI relativement aux modifications ou aux mises au point supplémentaires qui s'avéreront nécessaires, le cas échéant, et qui sont associées à l'objectif 2 concernant le système de TI du Semarnat, ainsi que du soutien à l'exploitation et à la maintenance du système de TI du Semarnat. Budget : 1^{re} année : 67 500 \$ CA; 2^e année : 67 500 \$ CA.	
Réalisations	Achèvement des essais et intégration complète du nouveau système d'échange entre les États-Unis et le Mexique et, finalement, avec le Canada.	
Résultats escomptés, évaluation du rendement	Achèvement de l'intégration complète du nouveau système d'échange entre les États-Unis et le Mexique.	
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	Lancement du système en janvier 2022.	
Cible (à la fin du projet)	Exécution des ajustements et des mises au point nécessaires.	
Sous-tâche 3.1	Projet de TI destiné au soutien et à la maintenance.	Quand : du 3 ^e trimestre de la 1 ^{re} année à la fin du projet (de juillet 2022 à avril 2023).
Sous-tâche 3.2	Évaluation de la nécessité d'un soutien en matière de projets de TI et fourniture d'un tel soutien relativement aux activités de modification ou de développement découlant de la mise à l'essai du système d'échange au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique qui est en voie d'élaboration dans le cadre de l'activité 2.	Quand : du 2 ^e trimestre de la 1 ^{re} année à la fin du projet (de février 2022 à avril 2023).

12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :

Effets escomptés (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*
Le projet devrait faire progresser la modernisation d'une plateforme informatique conviviale et facile à mettre à jour par	Achèvement de la mise en place du système d'échange au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique.

les intervenants dans le domaine des TI faisant partie des autorités responsables de l'environnement dans les trois pays.	
La modernisation du système contribuera à faciliter la compilation de renseignements destinés à établir des rapports nationaux sur les mouvements transfrontaliers autorisés de déchets dangereux.	Échange de renseignements, et optimisation et actualisation des codes opérationnels à la suite des mises à jour de la réglementation sur le continent et à l'échelle internationale.
La modernisation du système contribuera à accroître la circulation de l'information et la coordination entre les pays en ce qui concerne les importations et les exportations de déchets dangereux.	<p>Accroissement des communications trilatérales relatives aux mises à jour et aux modifications, le cas échéant.</p> <p>* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.</p>